République Française – Département de Seine et Marne

SMAVOM

70bis, rue Georges Clémenceau 77220 TOURNAN en BRIE

POUR INFORMATION

L'an deux mil seize,
Le vingt et un septembre à 18h30
Le Syndicat Mixte à Vocation Multiple de la Région de TOURNAN, s'est réuni en assemblée générale, au siège social 70bis rue Georges Clémenceau à TOURNAN en Brie, sous la présidence de monsieur Jean-Jacques BARBAUX.

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	24
Nombre de votants :	26

PRÉSENTS :
LES CHAPELLES BOURBON : M BRÉARD - M MONNOT
CHÂTRES: M FERY - M. DUVAL
CRÈVECOEUR : M ROBERT - M JULLIEN - M DELHUMEAU-
M BOUTIN (suppléant non votant)
FAVIÈRES : Mme GAUTIER - M. FENNAS (pouvoir de Mme FOURNOT)
GRETZ-ARMAINVILLIERS : M. GARCIA - Mme LENOIR - M. MONGIN
Mme ZUCCOLO (suppléante non votante)
LA HOUSSAYE : Mme DELWAULLE (pouvoir de M DURAND)
LIVERDY: M. CAUCHIE (pouvoir de Mme CHAL) - Mme MIR
NEUFMOUTIERS : M. BARBAUX (pouvoir de Mme LEFEVRE)
PRESLES EN BRIE : Mme RICHARD -M. DERAMEZ (pouvoir de Mme THIERRY)
TOURNAN EN BRIE : Mme LONY - M. COCHIN - M. GAUTIER
M KHALOUA (suppléant non votant)

MAIRIE de TOURNAN
27 FEV. 2017
N° .....

ABSENTS :
LES CHAPELLES BOURBON : M PRIGENT
CHÂTRES : M. ROLLIN
FAVIÈRES : Mme FOURNOT (pouvoir à M. FENNAS)
LA HOUSSAYE : M LEFEBVRE - M. DURAND (pouvoir à Mme DELWAULLE)
LIVERDY: M MARCELOT - Mme CHAL (pouvoir à M CAUCHIE)
NEUFMOUTIERS : Mme THIERRY (pouvoir à M DERAMEZ) - Mme LEFEVRE (pouvoir à M BARBAUX)
PRESLES EN BRIE : Mme BOUDY
TOURNAN EN BRIE : M. OUABI

ASSISTAIT ÉGALEMENT À L'ASSEMBLÉE :
M. HUMBERT responsable administratif et technique.

Le quorum étant atteint la réunion débute à 18h35 sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BARBAUX président.

Le président invite les participants à approuver le procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2016. Le PV de mars est approuvé par 23 voix pour - 0 contre - 3 abstention.

Monsieur BRÉARD est désigné secrétaire de séance.

ÉLECTION D'UN 7ème ASSESSEUR :

En réponse au courrier de la préfecture qui demande de régulariser l'oubli fait à la mise en place de la nouvelle mandature de 2014, et de voter pour 7 et non 6 assesseurs ; monsieur BARBAUX ouvre le débat sur une nouvelle candidature. Monsieur GARCIA fait remarquer un manque de clarté dans la lettre de la préfecture qui fait référence notamment à un courriel du 23 décembre 2014. Monsieur HUMBERT précise le contexte de l'époque : Il était question

d'entreprendre une modification globale des statuts du syndicat ce qui a amené l'échange de courriels entre les deux administrations ; lesquels n'ont que peu de rapport avec ce point du jour, sinon que les statuts précédents obligeaient à 7 assesseurs. L'entreprise de modification des statuts, prévoyant un nombre d'assesseur différent, n'ayant pas aboutie il s'agit de se conformer aux statuts en vigueur.

Malgré la fourniture du courrier préfectoral des délégués se plaignent d'imprécisions dans ce point du jour, monsieur BARBAUX reporte le débat à un prochain comité syndical.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 21 mars 2016 qui approuve le budget primitif de l'exercice en cours,

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical qu'il a la possibilité de modifier le budget du syndicat jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

INVESTISSEMENT DÉPENSES		
ARTICLE	*DÉSIGNATION*	*MONTANT*
2135	Installation aménagement des constructions	24 000,00
2188	Autres immobilisations	-24 000,00

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

Contre : 0 Abstentions : 6 Pour : 20

DEMANDE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS :

Monsieur BARBAUX annonce l'envoi à la préfecture des réponses faites par les collectivités à la demande de Gretz-Armainvilliers visant à revoir la représentation des communes au sein du syndicat. La préfecture initiera les éventuelles suites à donner qui éclairciront les différentes appréciations qui apparaissent déjà.

DÉBATS DIVERS :

Monsieur BARBAUX annonce que la rentrée s'est passée dans les meilleures conditions pour la satisfaction de tous les intervenants. Il rappelle que la raison d'être du syndicat se retrouve bien dans cette satisfaction générale des utilisateurs à évoluer au sein des structures qu'offre le SMAVOM.

A signaler une rixe qui s'est déroulée au gymnase FERY le vendredi 16 septembre à 21H00 pendant le créneau de la Maison Des Jeunes (MDJ) de Tournan. Si plusieurs fois déjà des insultes et bousculades se sont produits durant ce créneau, ce vendredi s'est produit le vidage d'une bombe lacrymogène à l'intérieur du gymnase, ce qui a fait fuir la quinzaine de jeunes présents, qui ont continués à se battre dehors avec quelques objets contondants, sortis des voitures. Inquiétant !

Monsieur FENNAS présente une proposition faite aux associations sportives. Dans un contexte de resserrement des possibilités financières des communes ; face à une demande toujours croissante d'accès aux gymnases des différentes sections utilisatrices il est proposé d'ouvrir aux sections l'accès dès 17H30 aux gymnases sans surcoût financier supplémentaire. Soit une possibilité de 8H30 supplémentaires par semaine, ce qui porte le coût horaire de 51,50€ à 46,03€.

Monsieur GAUTIER s'inquiète de la pérennité de cette démarche dans le temps. Monsieur BARBAUX assure que c'est avec le souci d'optimisation des structures que cette proposition est avancée. Toutefois c'est la répartition des créneaux décidée en commission gymnase le 5 septembre qui permet une telle proposition. Rien ne peut permettre de penser que la répartition des créneaux soit elle-même reconduite ; voir que des demandes de l'UNSS des établissements scolaires ne modifient ce calendrier. Aussi cette proposition est valable cette saison et évoluera autant qu'évolueront les autres paramètres.

Plus de questions n'étant posées, le Président clos la séance à 19H45.
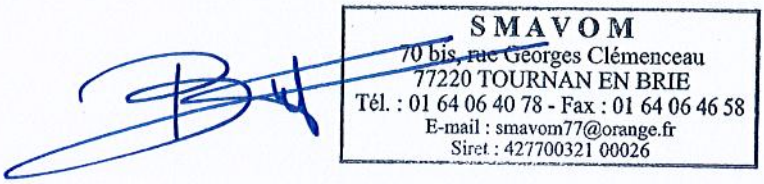
Le Président Jean-Jacques BARBAUX